

# 16e session de l'Assemblée générale de l'UICN Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

## 16/19 COLLABORATION DES ONG AVEC L'UICN DANS LE DOMAINE MARIN

ETANT DONNE que la 16e session de l'Assemblée générale de L'UICN a adopté avec enthousiasme le programme de L'UICN pour la conservation de 1985-1987, qui met l'accent sur la « solidarité » en vue d'une coopération entre ses membres, ses collaborateurs, son secrétariat, ses commissions et ses autres composantes ;

PLEINEMENT CONSCIENTE de ce que le succès du programme dépend de la capacité des organisations membres et institutions partenaires à identifier, à l'intérieur du programme, des activités qu'elles développeront, financeront et appliqueront dans le cadre du programme de travail et du budget de leur propre organisation, tout en tenant compte du fait que ces divers projets font partie des efforts de la communauté mondiale, sous la bannière de L'UICN;

RECONNAISSANT que le thème 5 du domaine 7 du programme d'action thématique de L'UICN pour la conservation, intitulé « promouvoir la conservation des ressources marines et côtières vivantes » est l'une des activités qui reçoivent, et recevront toujours, l'attention particulière et l'engagement de ressources de la part de L'UICN (par L'entremise du secrétariat et des commissions), de la part d'institutions partenaires telles que le PNUE, (notamment par l'entremise de son programme pour les mers régionales) et la FAO, de la part de ses Etats membres et d'organisations non gouvernementales telles que l'Institut international pour L'environnement et le développement (par son programme marin dont l'objectif central est d'examiner comment gérer au mieux le milieu marin en vue d'obtenir un rendement durable des ressources halieutiques);

RECONNAISSANT AUSSI que la Commission des politiques, du droit et de l'administration de L'environnement de L'UICN joue et continuera à jouer un rôle clé, au sein de L'UICN, eu égard aux activités qui concernent les politiques ayant trait à la mer qui relèvent du thème 5;

SE FELICITANT de ce que la Oceanic Society, membre non gouvernemental de L'UICN sis aux Etats-Unis d'Amérique et qui vient de lancer un programme élargi ayant trait aux politiques de la mer, ait exprimé le vœu de développer, financer et mettre en œuvre un accord d'association entre L'UICN et différents types d'ONG, et en coopération spéciale avec la CPDAE, accord qui prévoirait une coordination étroite et la participation de diverses ONG, chacune d'entre elles conservant son indépendance d'action. L'objet de cet accord serait d'entreprendre un effort systématique visant à identifier les problèmes critiques, encourager les analyses scientifiques, diffuser l'information, assurer la surveillance continue, analyser et traiter les politiques ayant trait à la mer relevant du thème 5 du domaine 7 du programme de L'UICN;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16e session:

1. SE FELICITE du cadre d'accords de coopération mentionné plus haut; et
2. DEMANDE au directeur général de continuer à encourager l'élaboration d'une politique de la mer avec les membres de L'UICN intéressés.